

**Objet : Délégations de fonction et de signature - Élus**

## **Arrêté**

**La Présidente,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10,

Vu les délibérations n°s 2026-28 et 2026-30 du Conseil métropolitain du 3 avril 2026 portant élection de la Présidente de Nantes Métropole, des Vice-présidents et des autres Membres du Bureau,

Vu la délibération n° 2026-034 du Conseil métropolitain du 3 avril 2026 relative aux délégations accordées par le Conseil métropolitain au Bureau métropolitain, à la Présidente et aux Vice-présidents,

Considérant qu'en vertu de l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, la Présidente de Nantes Métropole est seule chargée de l'administration mais elle peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres Membres du Bureau,

### **Arrête**

#### **Article 1. Champ des délégations**

Madame la Présidente délègue les fonctions définies à l'article 2 à :

- Monsieur Bertrand AFFILÉ, 1<sup>er</sup> Vice-président, en charge des finances, des affaires générales et de l'aéroport,
- Madame Agnès BOURGEAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, en charge de l'habitat et de la santé,
- Monsieur Anthony DESCLOZIERS, 3<sup>ème</sup> Vice-président, en charge de l'urbanisme, du développement économique, de la prospérité et de la responsabilité sociétale des entreprises,
- Madame Laure BESLIER, 4<sup>ème</sup> Vice-présidente, en charge de la voirie, de l'espace public et des contrats territoriaux ;
- Monsieur Anthony BERTHELOT, 5<sup>ème</sup> Vice-président, en charge de la proximité, de la relation aux communes et aux usagers, du dialogue citoyen, de la citoyenneté métropolitaine et de l'évaluation des politiques publiques,
- Monsieur Fabien GRACIA, 6<sup>ème</sup> Vice-président, en charge du grand cycle de l'eau, de la prévention des risques et crises et du budget vert,
- Monsieur Emmanuel TERRIEN, 7<sup>ème</sup> Vice-président, en charge du sport, des équipements sportifs métropolitains et du sport de haut niveau,

- Madame Hélène HAZLEWOOD, 8<sup>ème</sup> Vice-présidente, en charge du tourisme de proximité,
- Monsieur Olivier CHATEAU, 9<sup>ème</sup> Vice-président, en charge des équipements culturels métropolitains, du patrimoine, de l'archéologie et de la Loire,
- Madame Marie VITOUX, 10<sup>ème</sup> Vice-présidente, en charge de la justice climatique, de la qualité de l'air, des énergies et des mutations économiques,
- Monsieur Robin SALECROIX, 11<sup>ème</sup> Vice-président, en charge de la politique de l'eau et de l'assainissement,
- Madame Aïcha BASSAL, 12<sup>ème</sup> Vice-présidente, en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la responsabilité sociale interne,
- Monsieur Simon CITEAU, 13<sup>ème</sup> Vice-président, en charge des mobilités,
- Madame Aziliz GOUEZ, 14<sup>ème</sup> Vice-présidente, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'Europe et de l'alliance des territoires,
- Monsieur Pierre QUÉNÉA, 15<sup>ème</sup> Vice-président, en charge de la politique de la ville et de l'emploi,
- Madame Delphine BONAMY, 16<sup>ème</sup> Vice-présidente, en charge du foncier, de la sécurité alimentaire, de l'agroécologie, de la forêt et de la biodiversité,
- Monsieur Frankie TRICHET, 17<sup>ème</sup> Vice-président, en charge du tourisme, de l'innovation, du numérique et des relations internationales,
- Madame Mahel COPPEY, 18<sup>ème</sup> Vice-présidente, en charge des déchets, de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire,
- Monsieur Thomas QUÉRO, 19<sup>ème</sup> Vice-président, en charge de l'étoile verte, de la Métropole nature et de la végétalisation,
- Monsieur Christophe JOUIN, 20<sup>ème</sup> Vice-président, en charge du logement social et du droit au logement et des gens du voyage,
- Monsieur Guillaume BÉNET, Membre du Bureau, en charge des mutations économiques, de l'urbanisme transitoire et de l'habitat participatif,
- Monsieur Aurélien BOULÉ-FOURNIER, Membre du Bureau, en charge des modes actifs, des transports scolaires et de la logistique urbaine,
- Monsieur Adam BRASSART, Membre du Bureau, en charge de l'agriculture paysanne et du foncier agricole,
- Madame Marlène COLLINEAU, Membre du Bureau, en charge de la solidarité, du handicap, de la longévité, de l'égalité femme-homme et du budget sensible au genre,
- Monsieur Éric COUVEZ, Membre du Bureau, en charge de l'éclairage public, de l'enfouissement des réseaux et des véhicules propres,
- Madame Hélène CRENN, Membre du Bureau, en charge de la commande publique durable,
- Monsieur Gildas SALAÛN, Membre du Bureau, en charge du commerce et de l'artisanat, de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée,
- Monsieur Denis TALLÉDEC, Membre du Bureau, en charge de la prévention de la délinquance et de la sécurité publique.

## **Article 2. Fonctions déléguées**

Dans le champ des délégations énumérées à l'article 1, les Vice-présidents et les Membres du Bureau sont habilités :

- à prendre toute initiative utile pour l'instruction et la préparation des dossiers ainsi qu'à exercer une fonction d'animation générale et de représentation ;
- à signer, sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Présidente :
  - tout acte se rattachant aux domaines d'attribution qui leur sont confiés, sans préjudice des articles 5 à 7 du présent arrêté,
  - tout acte nécessaire à l'exécution des délibérations prises par le Conseil métropolitain ou le Bureau métropolitain,
  - tout acte relevant des attributions déléguées par le Conseil métropolitain à Madame la Présidente,
  - tout acte relatif aux marchés publics conformément à l'arrêté en vigueur portant délégations de signature pour les actes de passation et d'exécution des marchés publics.

## **Article 3. Suppléances**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un élu ayant reçu délégation de fonction en vertu des articles 1, 2 et 5, les fonctions sont exercées dans l'ordre des Vice-présidents tel qu'énoncé à l'article 1, à partir du 1<sup>er</sup> Vice-président.

## **Article 4. Délégations territoriales**

Madame la Présidente donne délégation à l'effet de signer :

- tout acte de gestion courante pris dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie à l'exception des engagements liés à la commande publique,
- tout acte relatif à la police de la circulation et du stationnement sur les routes métropolitaines en dehors des agglomérations,
- en matière d'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme :
  - en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine BONAMY, toute décision de préemption,
  - toute décision de renonciation à l'exercice des droits de préemption,
- les certificats de conformité des systèmes d'assainissement non collectif,
- les attributions, les renouvellements et les reprises de concessions dans les cimetières d'intérêt métropolitain,

à :

- Monsieur Alain VEY, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Basse-Goulaine,
- Madame Anne-Claire GOYER, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Bouaye,
- Madame Sandra IMPÉRIALE, Membre du Bureau, les décisions concernant le territoire de la Commune de Bouguenais,
- Madame Laure BESLIER, 4<sup>ème</sup> Vice-présidente, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Brains,
- Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Carquefou,

- Monsieur Erwan BOUVAIS, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de La Chapelle-sur-Erdre,
- Monsieur Axel CASENAVE, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Couéron,
- Monsieur Anthony BERTHELOT, 5<sup>ème</sup> Vice-président, pour les décisions concernant le territoire de la Commune d'Indre,
- Monsieur Emmanuel TERRIEN, 7<sup>ème</sup> Vice-président, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Mauves-sur-Loire,
- Monsieur Fabien GRACIA, 6<sup>ème</sup> Vice-président, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de La Montagne,
- Monsieur Olivier CHATEAU, 9<sup>ème</sup> Vice-président, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Nantes,
- Monsieur Sébastien ARROUËT, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune d'Orvault,
- Monsieur Philippe BERTHOU, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune du Pellerin,
- Madame Agnès BOURGEAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Rezé,
- Madame Hélène HAZLEWOOD, 8<sup>ème</sup> Vice-présidente, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Saint-Aignan de Grand Lieu,
- Monsieur Bertrand AFFILÉ, 1<sup>er</sup> Vice-président, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Saint-Herblain,
- Monsieur François BLANCHARD, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Saint-Jean-de-Boiseau,
- Monsieur Patrick GROLIER, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Saint-Léger-les-Vignes,
- Monsieur Thomas BOUCHER, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Saint-Sébastien-sur-Loire,
- Monsieur Anthony DESCLOZIERS, 3<sup>ème</sup> Vice-président, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Sainte-Luce-sur-Loire,
- Monsieur Anthony BÉRAUD, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Sautron,
- Monsieur David BURNAUD, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune des Sorinières,
- Monsieur Didier BESSEYRE, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Thouaré-sur-Loire,
- Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Membre du Bureau, pour les décisions concernant le territoire de la Commune de Vertou.

#### **Article 5. Délégation relative au personnel**

Madame la Présidente délègue à Madame Aïcha BASSAL, la présidence des organismes paritaires du personnel, la signature de tous actes et documents relatifs aux situations administratives des agents, la signature des bordereaux de mandats et de titres relatifs à la paie.

#### **Article 6. Délégation relative aux finances**

Madame la Présidente délègue à Monsieur Bertrand AFFILÉ :

- les fonctions d'ordonnateur, notamment la signature de toutes les pièces comptables, dont les bordereaux de mandats et de titres, à l'exception des pièces relatives à la paie, des certificats et des attestations fiscales à destination des services de l'État relatifs au budget principal et aux budgets annexes,

- le soin de procéder :
  - à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ou aux opérations de gestion active de la dette y compris les contrats de couverture de risque de taux,
  - à la réalisation des lignes de trésorerie,
  - aux remboursements d'emprunts par anticipation,et d'en conclure les actes nécessaires (conventions et avenants) dans la limite des inscriptions budgétaires.

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, la signature de ces pièces est déléguée à Madame Aïcha BASSAL.

En cas d'empêchement ou d'absence de Madame Aïcha BASSAL, la signature de ces pièces est déléguée à Monsieur Robin SALECROIX.

#### **Article 7. Procédures contentieuses**

Madame la Présidente délègue à Monsieur Bertrand AFFILÉ le soin de représenter en justice Nantes Métropole dans le cadre des procédures contentieuses engagées par elle ou à son encontre et notamment à signer tous les actes nécessaires dans ce cadre.

Par dérogation au précédent alinéa, Madame Aïcha BASSAL est habilitée à représenter en justice Nantes Métropole dans le cadre des procédures contentieuses engagées par elle ou à son encontre relatives au personnel et notamment à signer tous les actes nécessaires dans ce cadre.

#### **Article 8. Commissions de règlement amiable**

Madame la Présidente délègue à Monsieur Gildas SALAÜN la signature des courriers, décisions et conventions relatifs aux indemnisations proposées par la commission de règlement amiable créée par le Conseil métropolitain. En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Gildas SALAÜN, la signature de ces courriers, décisions et conventions est déléguée à Monsieur Bertrand AFFILÉ.

#### **Article 9. Commission d'appel d'offres - Commission de délégation de service public et de concession de services**

Madame la Présidente délègue à Monsieur Patrick GROLIER la présidence de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public et de concession de Nantes Métropole. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick GROLIER, la présidence de ces commissions est assurée par Monsieur Thomas QUERO.

#### **Article 10. Commission consultative des services publics locaux**

Madame Johanna ROLLAND, Présidente de la commission consultative des services publics locaux, délègue à Monsieur Anthony BERTHELOT la présidence de cette commission.

#### **Article 11. Signature des délibérations**

Madame Johanna ROLLAND, Présidente, donne délégation à Monsieur Bertrand AFFILÉ à l'effet de signer les délibérations du conseil et du bureau métropolitains en lieu et place de la Présidente, en cas d'empêchement ou d'absence de celle-ci. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand AFFILÉ, la signature de ces délibérations est déléguée dans l'ordre des vice-présidents tel qu'énoncé à l'article 1<sup>er</sup>, à partir du deuxième vice-président.

## **Article 12. Entrée en vigueur**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2026-29 du 2 juin 2026. Les dispositions du présent arrêté prennent effet au jour de sa mise en ligne sur le site internet de Nantes Métropole, auquel il sera procédé dès la transmission au service de contrôle de légalité de la Préfecture, conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

## **Article 13. Mesures d'exécution**

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents et Membres du Bureau et Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le :  
**18 JUIN 2026**

Fait à Nantes, le

**18 JUIN 2026**



Johanna ROLLAND  
Présidente